

NUANCIER COMMUNAL

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2017

Document non diffusable sans autorisation



NUANCIER COMMUNAL

Commune de Pers -Jussy 74930

LE NUANCIER COMMUNAL DE PERS-JUSSY

Préalable	6
A – L'HABITAT TRADITIONNEL	12
Nuancier applicable aux zones Ua, Ua1, Ua2, Uh, AuAb ainsi qu'aux bâtiments à valeur patrimoniale	
La Toiture	14
La Façade	16
Les Menuiseries et Bardages	19
B - L'URBANISATION CONTEMPORAINE	22
Nuancier applicable aux zones Uc, AU et Auc	
La Toiture	24
La Façade	26
Les Menuiseries	29
Suggestions d'accords de coloration	33
Exemples d'accords de coloration	35
A partir du nuancier	36





LE NUANCIER COMMUNAL

Annexé au règlement du PLU et inspiré du plan de zonage, le Nuancier Communal qui propose des palettes de teintes applicables aux constructions des secteurs contemporains et patrimoniaux, se compose de trois dossiers :

- 1- Un **Diagnostic** révélant l'identité colorée des secteurs contemporains
Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)....
Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.
- 2 - Un **Nuancier** présentant le corpus de palettes de teintes (ou les prescriptions écrites à insérer dans l'article 11 du PLU), applicables aux éléments de la construction
Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuancier NCS 1950.

! Ces documents sont à consulter en mairie.

- 3 – Un **Cahier** reprenant, par échantillons de 5/5cm les palettes du nuancier, ainsi que les prescriptions, à emprunter à la mairie pour ensuite faire son choix.

Après avoir consulté le diagnostic et le nuancier en mairie, il convient d'emprunter le cahier (Urbanisation contemporaine), afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

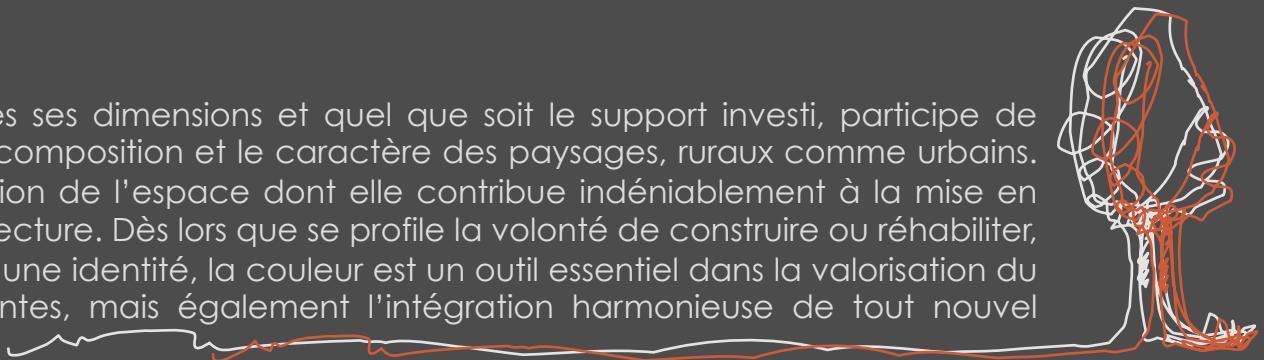
Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal** (et non celles des fabricants). Ex pour la façade : Fb 02

Sur le plan coloré, les documents issus d'Internet ne font pas foi et il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"



LA COULEUR

Vision première du spectateur, la couleur, dans toutes ses dimensions et quel que soit le support investi, participe de l'environnement et entre pour une large part dans la composition et le caractère des paysages, ruraux comme urbains. Prodigieux outil de création d'ambiance et d'expression de l'espace dont elle contribue indéniablement à la mise en valeur, la couleur agit comme un révélateur de l'architecture. Dès lors que se profile la volonté de construire ou réhabiliter, tout en conservant à la commune une authenticité et une identité, la couleur est un outil essentiel dans la valorisation du patrimoine, la requalification des constructions récentes, mais également l'intégration harmonieuse de tout nouvel élément du cadre bâti dans son environnement.



LES COULEURS DANS LE PAYSAGE

Perception de la couleur

Simplifiée dans sa lecture globale, et complexe dans sa vision élémentaire, la couleur change selon l'échelle et la distance de perception. Perçue de loin, une architecture est appréhendée dans l'ensemble global du site dont elle devient un élément constitutif. C'est de cette perception lointaine et globale que dépend la qualité des couleurs du paysage. A moindre distance, la perception élémentaire amène à une lecture plus détaillée de l'architecture dans laquelle les taches colorées s'affirment et prennent consistance de même qu'apparaissent les textures, matériaux et structures des constructions.

Aussi, pour une juste intégration des construction dans le paysage, c'est à ces deux niveaux de perception qu'il faut satisfaire. La prise en considération des données environnementales mais également du caractère des édifices alentour apparaît alors indispensable.

Couleur et lumière

La plupart des couleurs du paysage sont impermanentes, c'est-à-dire sans cesse modifiées sous l'effet des variations de la lumière, du renouvellement de la végétation au fil des saisons mais également de la patine du temps.

A la base de la vision des couleurs, la lumière joue un rôle capital dans leur apparence, les transformant selon les heures du jour et les saisons. De plus, l'orientation du soleil détermine des ombres portées qui ont une incidence importante dans l'animation rythmique de l'architecture, dont elle accentuent ou modifient les lignes et les proportions.

Effets de surfaces

Le relief et la matière des éléments sur lesquels doit être apposée la couleur doivent être pris en compte dans le choix de la valeur (luminosité) d'une tonalité.

Une surface lisse réfléchit plus fortement la lumière qu'une surface structurée ou rugueuse. Par conséquent, la même tonalité paraîtra plus claire sur une surface lisse, le relief créant des ombres qui obscurcissent la valeur initiale de la couleur. Ainsi, plus la surface est lisse, plus il est important de foncer la clarté d'une couleur. Il est donc souhaitable de choisir une tonalité plus foncée qui paraîtra sur le mur toujours plus claire que sur l'échantillon.

Données sur les effets des couleurs inspirées de l'ouvrage "Les couleurs de la France" JP Lenclos

LES COULEURS DANS LE PAYSAGE

Couleurs et contrastes

Dans un paysage où les tonalités de façade gravitant autour des bruns et des gris colorés, n'ont initialement pas une pigmentation éclatante, il est périlleux d'utiliser des tons vifs, par trop agressifs dans l'environnement.. En revanche, dans certains cas, un accent de couleur vive peut être utilisé pour faire ressortir un ou des éléments ponctuels de l'architecture (porte d'entrée, volets...). Il reste cependant toujours plus élégant de jouer le contraste de valeur afin d'éviter la multiplication des tonalités, l'anarchie visuelle et par là, de préserver une harmonie dominante.

L'appréciation des couleurs se fait toujours par phénomène de contraste, une teinte n'étant jamais isolée mais en contact permanent avec une ou plusieurs teintes voisines. Aussi, tonalité et valeur (luminosité) sont les données fondamentales à prendre en considération lors du choix d'une teinte destinée à prendre place dans le paysage.

A distance, le choix de la valeur vient en priorité (la luminosité étant perçue en amont de la tonalité). Ainsi une teinte trop claire ou vive, telle que blanc ou rose peut amener un contraste visuel trop fort dans un environnement végétalisé, alors qu'un mur de pierre ou d'enduit de valeur moyenne s'y fondera plus harmonieusement.

Dans la volonté de définition d'une palette communale pour l'architecture, adaptée le plus justement possible au paysage, ce sont les couleurs dites permanentes de l'environnement et des matériaux composant un édifice qui sont prises en considération.

Le point de départ est alors le minéral, élément, par rapport à la lumière ou la végétation, le plus stable dans le paysage sur le plan de la couleur et à la base des matériaux d'architecture.

LES PALETTES DE COULEURS

Chaque environnement présentant sa gamme de couleurs particulière, toute introduction de nouvelles teintes par le biais de l'architecture, doit se faire dans un souci d'intégration optimale des nouvelles constructions au paysage existant. Or, aujourd'hui, les matériaux de synthèse offrant de nombreuses possibilités d'utilisation de couleurs intenses, toujours plus éloignées des teintes traditionnelles ou des matériaux naturels, l'emploi aléatoire de la couleur s'avère délicat car le risque est grand de générer des contrastes visuels dissonants avec le paysage dans lequel les constructions ont pour vocation de s'intégrer.

Dans le souci de préserver la spécificité de ce paysage et d'enrayer la propagation anarchique de teintes trop artificielles ou "tapageuses", une stratégie créative et globale de la couleur s'impose qui passe par un recentrage de la politique de construction et de ravalement sur une charte de couleurs concertée, mise au point à partir et dans le respect de la gamme colorée de l'existant.

C'est pourquoi, du fait de l'infinité de possibilités qu'offre la couleur, c'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée du secteur et, par la suite, conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

La synthèse des informations recueillies in situ, permet de mettre au jour des orientations légitimées, des gammes réduites de teintes, souples, permutable permettant diversité et liberté d'expression. L'harmonie des couleurs choisies est un atout considérable mis à la disposition des habitants pour réaliser la meilleure cohérence visuelle d'une habitation avec le site.

Ces gammes colorées sont réparties sous forme de palettes répertoriant les éléments pertinents des constructions:

* La **palette générale** concerne les dominantes chromatiques architecturales représentant la majeure partie de la construction. Elle est constituée par les teintes des surfaces les plus importantes :

- les toitures
- les façades

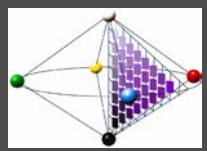
* La **palette ponctuelle** est relative aux teintes des éléments secondaires ou de plus petite surface tels que :

- les ouvertures et menuiseries: portes, fenêtres, volets....
- le bardage et / ou les lambris de dessous de toit
- les éléments de décor

LES REFERENCES DES COULEURS

Pour les toitures, les couleurs sont données selon les références du nuancier RAL.

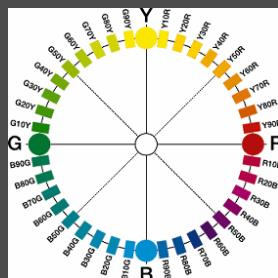
Pour les palettes applicables aux façades et aux menuiseries, les couleurs seront données selon les références du nuancier NCS Atlas " présentant 1950 couleurs, placées dans une "toupie". Le rouge, le jaune, le vert le bleu sont placés sur le diamètre, le blanc et le noir aux pointes. Cette toupie est alors présentée "en tranches" triangulaires, chacune d'entre elles présentant les variations d'une même teinte (produits "NCS Atlas").



Le système NCS - Natural Color System®© a été créé en Suède en 1920 par le centre suédois de la recherche sur la couleur. C'est un standard national en Suède, Norvège, Espagne et Afrique du Sud, qui possède des antennes nationales implantées dans 21 pays et utilisé dans de nombreuses branches de l'industrie

Ce système s'appuie sur le fait que l'homme discernerait 6 couleurs fondamentales: le rouge, le jaune, le vert et le bleu, le blanc et le noir. Toutes les autres couleurs résultent du mélange de 2, 3 ou 4 des couleurs fondamentales.

Dans ce système, une couleur est codée comme suit:



- * La tonalité (teinte) est un code représentant un pourcentage de mélange entre 2 couleurs fondamentales parmi R (rouge), Y (jaune), G (vert) et B (bleu): B80G désigne un mélange de B (20%) et de G (80%). Le nombre représente la proportion de la deuxième couleur fondamentale.
 - La teneur en noir (de 0 à 100 par pas de 10): plus la valeur est élevée, plus la couleur est sombre.
 - La teneur chromatique (qui doit être similaire à ce qu'on appelle la saturation) entre 0 et 100: plus la valeur est élevée, plus la couleur est forte.
- Par exemple, un rose saumon est codé S 2030-Y90R: 20% de noir, 30% de teneur chromatique, mélange de 10% de jaune et de 90% de rouge.
- Les couleurs achromatiques n'ont évidemment pas d'indications de tonalité, et sont suffixées par "-N". Le blanc a pour code S 0500-N, un gris très clair S 1000-N, moyen, S 1500-N, jusqu'au noir qui a pour code S 9000-N.
- Le système NCS permet, grâce à sa notation numérique, de caractériser toute couleur visible par une référence précise.



LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose. Un édifice fait partie d'un contexte.

Il est toujours nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Il est souhaitable, dans une volonté de juste intégration à l'environnement d'observer en premier lieu les éléments du paysage et les édifices voisins. Ensuite, il importe de tenir compte des dominantes que les matériaux des constructions voisines expriment en valeur et tonalité (luminosité et ambiance existante)

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour.

En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade. Sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les couleurs des menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'accorder les couleurs dans une ambiance "ton sur ton" (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans une harmonie plus contrastée.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus partant du paysage et allant du général au particulier :

- **Prise en compte de l'environnement naturel**

- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**

- **Choix de la couleur de toiture**

- **Choix de la couleur de façade**

- **Choix de la couleur des menuiseries**

- **Choix de la couleur du bardage et/ou des éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons, ferronneries...)**





LE NUANCIER DES SECTEURS PATRIMONIAUX

Nuancier applicable aux zones Ua, Ua1, Ua2, Uh, AuAb ainsi qu'aux bâtiments à valeur patrimoniale

I - PALETTE GÉNÉRALE

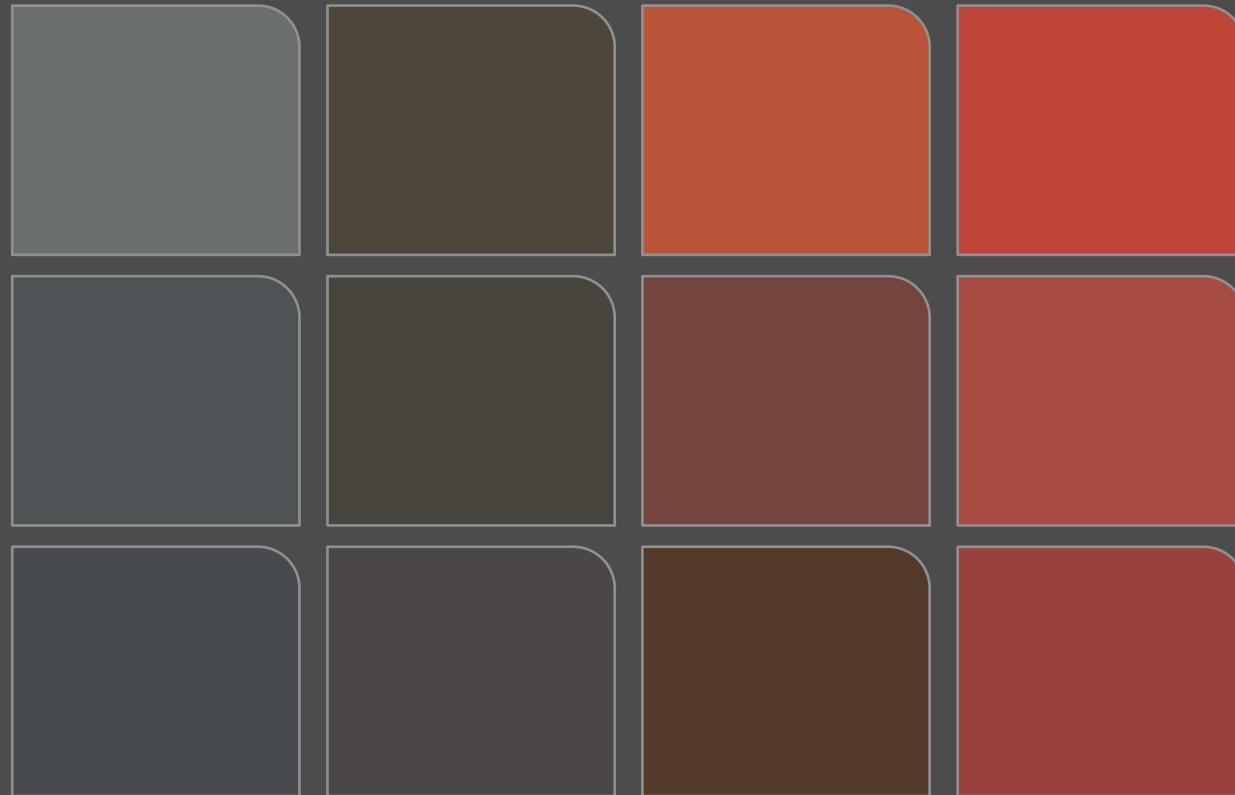
LA TOITURE : 12 couleurs

LA FAÇADE : 20 couleurs

(5 familles de tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

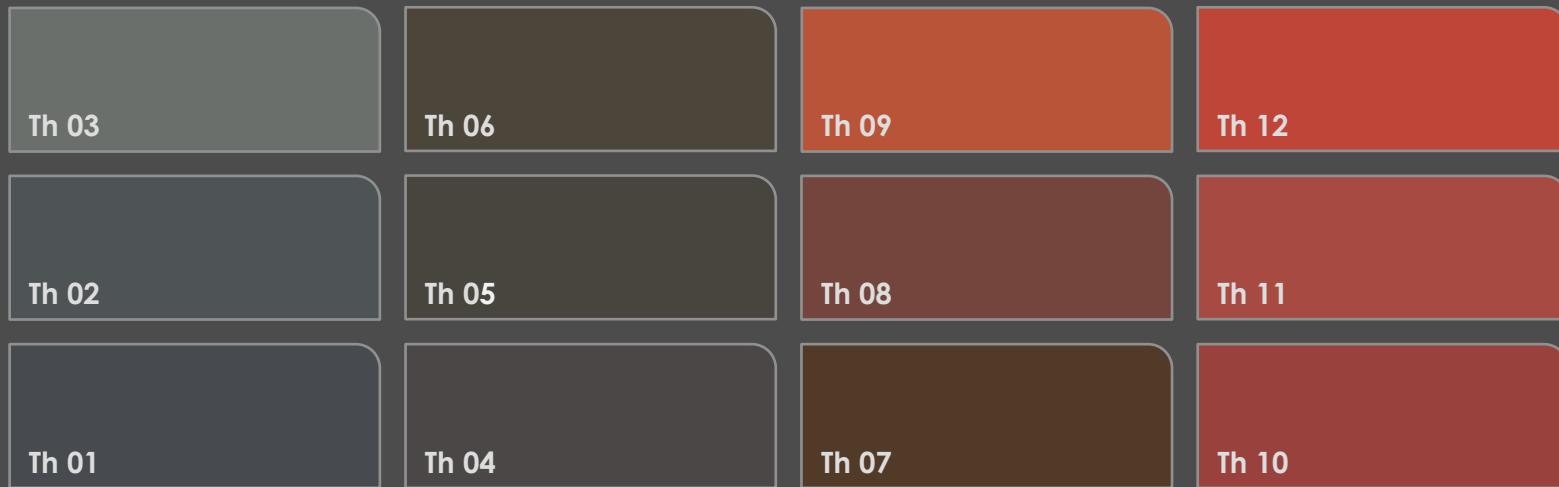
LES MENUISERIES ET BARDAGES: 27 couleurs



REFERENCES RAL

Palette de 12 couleurs

REFERENCES DES TEINTES



Th 01 :	RAL 7024
Th 02 :	RAL 7012
Th 03 :	RAL 7005
Th 04 :	RAL 8019
Th 05 :	RAL 7022
Th 06 :	RAL 7013
Th 07 :	RAL 8028
Th 08 :	RAL 3009
Th 09 :	RAL 2001
Th 10 :	RAL 3013
Th 11 :	RAL 3016
Th 12 :	RAL 2002

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discréction". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Les matériaux de toiture d'aspect brillant ou fortement satiné sont proscrits; seuls les matériaux mats ou faiblement satinés sont autorisés. La tuile plate type écaille ou tuile "mécanique" plate imitation écaille (à emboîtement) devra être privilégiée.

En cas de choix de couleurs de tonalité grise (RAL 7024 et 7012 dans la palette), l'ardoise est très fortement conseillée. A défaut les matériaux de couverture (tuiles) devront s'en rapprocher en terme d'aspect (sans relief, plate).

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 12 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés et/ou chauds qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).



Dans une ambiance colorée issue originellement des matériaux naturels, les teintes des façades du secteur du centre gravitent autour des gris colorés plutôt chauds mais s'affirment parfois dans des tons soutenus ou des gris foncés (avec des menuiseries colorées et claires).

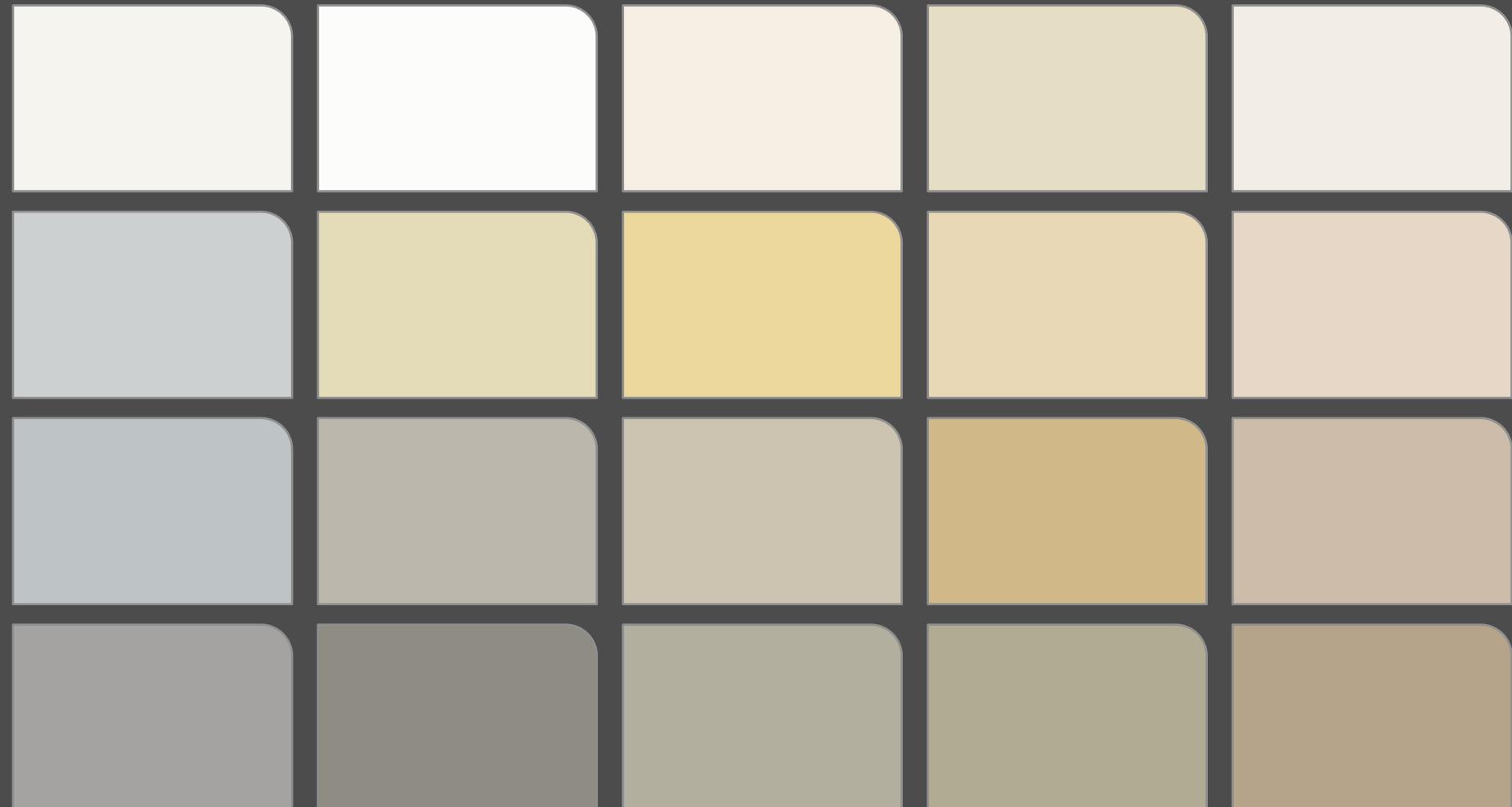
La façade peut être relativement colorée, mais l'emploi de tons trop vifs ou trop en contraste avec le paysage environnant reste à éviter (plus encore dans les hameaux). Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade.

La palette de couleurs des façades, inspirée des tons lumineux et gris colorés des constructions anciennes des hameaux, assortis de quelques teintes dérivées, est constituée de 5 familles de tonalités exprimées, chacune dans divers niveaux de saturation (de la couleur pure au gris) et dans un dégradé suivant différents niveaux de clarté (valeur foncée, moyenne, claire).

Composées de 20 teintes, cette palette présente des gris froids à peine teintés, des gris colorés jaunes, ocres et roses et de quelques couleurs un peu plus vives et lumineuses que celles de l'existant afin d'amener à une "transition" douce avec les constructions modernes à venir alentour.

Dans le respect de ses spécificités, son caractère, sa morphologie, son histoire, la couleur doit contribuer à la fois à la valorisation de la construction, à la fois, dans une logique d'accompagnement et une volonté d'homogénéité au sein du quartier, à sa juste intégration dans le centre-bourg et au cœur des hameaux, dont il importe de préserver l'identité (et venir l'enrichir).



Palette de 20 couleurs



REFERENCES DES TEINTES / Nuancier NCS 1950

Fha 04	1000-N	Fhb 04	0500 N	Fhc 04	0502 Y	Fhd 04	1005-Y	Fhe 04	0502-Y50R
Fha 03	1502-B	Fhb 03	1010-G90Y	Fhc 03	1020 Y	Fhd 02	1010-Y20R	Fhe 03	1005-Y80R
Fha 02	2005-R80B	Fhb 02	2502 -Y	Fhc 02	2005-Y10R	Fhd 02	2020-Y10R	Fhe 02	2005-Y40R
Fha 01	3500-N	Fhb 01	4502-Y	Fhc 01	3005-G80Y	Fhd 01	3005-Y20R	Fhe 01	3010-Y20R

Destinée aux éléments de l'architecture tels que les portes et les volets, et s'appliquant également en partie, aux bardages partiels et habillages bois, la palette, composée de 28 tonalités, partagée entre tons chauds et tons froids, s'inspire de la gamme riche de tonalités du bois, des teintes "historiques" propres aux constructions anciennes, dont les façades le plus souvent grisées, sont dynamisées par des tons francs (vert, bleu, bordeaux...), soutenus mais en harmonie avec l'histoire des constructions et le paysage environnant.

Les Menuiseries

En cas de réhabilitation, dans un souci de préservation du caractère patrimonial du bâtiment, les matériaux autres que le bois ou le métal peint sont à éviter de même que les tons trop clairs. Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un gris légèrement teinté ou de couleurs claires, adoucies, en accord avec la façade.

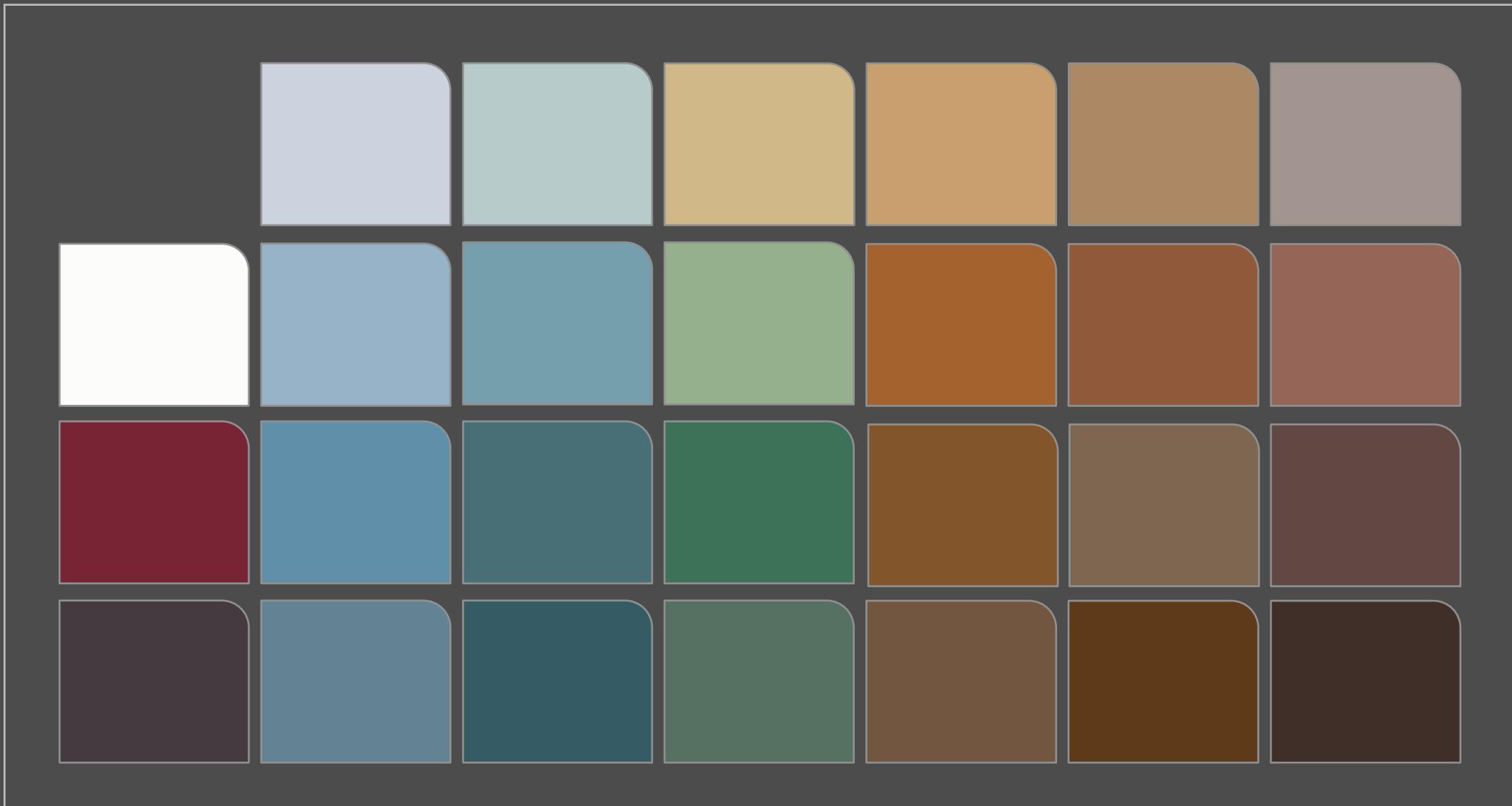
Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", cet habillage, en bois le plus souvent, doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (luminosité).

Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, en privilégiant les tons foncés. les teintes trop vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage.

!! La palette des menuiseries s'applique également aux bardages et aux habillages bois des références Mh 15 à Mh 27

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et de faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées entre elles et avec l'environnement. Une couleur ne venant jamais seule, il reste nécessaire avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante alentour (chaude, grisée, contrastée....) afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discréetion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 27 couleurs

! Cette palette s'applique également aux bardages et aux habillages bois des références Mh 15 à Mh 27



REFERENCES DES TEINTES

Nuancier NCS 1950

Mh 03	0500-N	Mh 07	1010 R80B	Mh 11	1510 B50G	Mh 15	2020 Y10R	Mh 19	3020 Y30R	Mh 23	4020 Y30R
Mh 02	3060-R	Mh 06	2020 R90B	Mh 10	3020-B10G	Mh 14	3010-G20Y	Mh 18	4040 Y40R	Mh 22	5030-Y50R
Mh 01	7005 R20B	Mh 05	3030 B	Mh 09	4020-B30G	Mh 13	4020 G	Mh 17	6020 Y20R	Mh 21	6010-Y30R

Mh 04	4020 B	Mh 08	6020-B30G	Mh 12	5010-B90G	Mh 16	6010 Y50R	Mh 20	7020 Y30R
-------------	--------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------

Mh 27 4005-Y80R
 Mh 26 5020-Y70R
 Mh 25 7010-Y90R
 Mh 24 8010-Y50R





LE NUANCIER DES SECTEURS CONTEMPORAINS

Nuancier applicable aux zones Uc, AU et AUC

I - PALETTE GÉNÉRALE

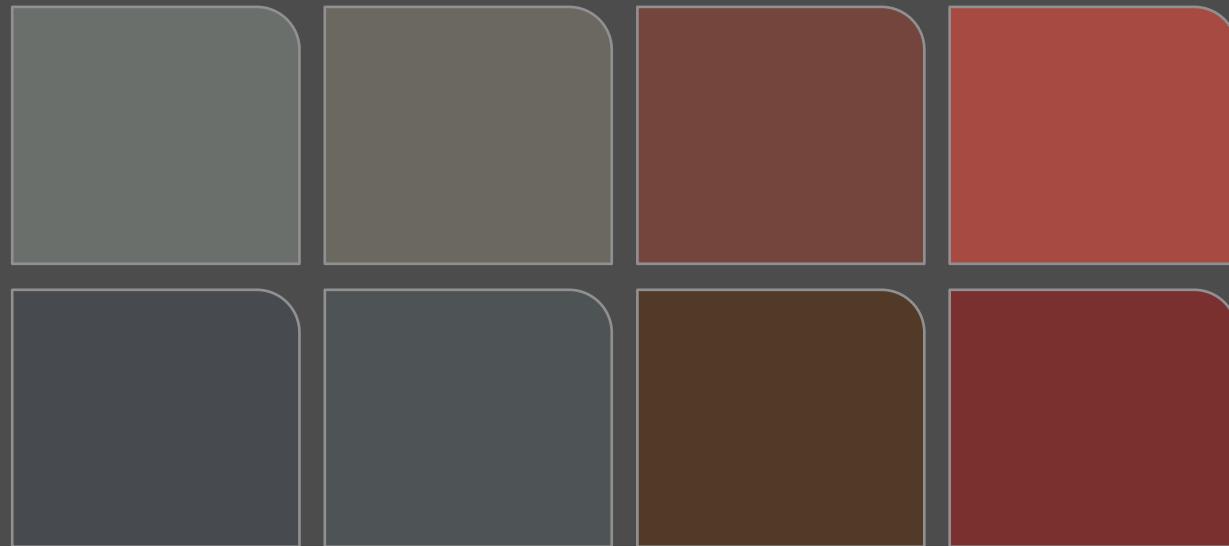
LA TOITURE : 8 couleurs

LA FAÇADE : 20 couleurs

(5 familles de tonalités déclinées sur différents niveaux de clarté et saturation)

II - PALETTE PONCTUELLE

LES MENUISERIES ET BARDAGES: 28 couleurs



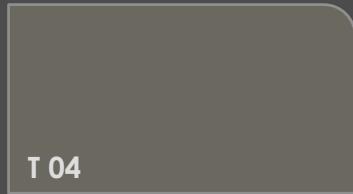
REFERENCES RAL

Palette de 8 couleurs

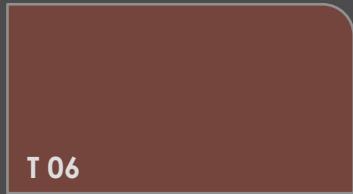
REFERENCES DES TEINTES



T 02



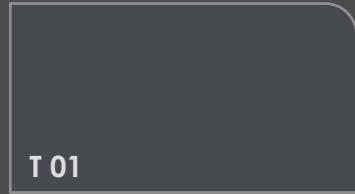
T 04



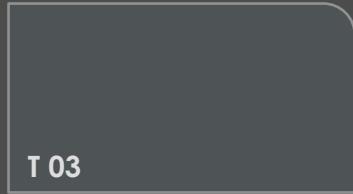
T 06



T 08



T 01



T 03



T 05



T 07

T 01 : RAL 7024
 T 02 : RAL 7005

T 03 : RAL 7012
 T 04 : RAL 7039

T 05 : RAL 8028
 T 06 : RAL 3009

T 07 : RAL 3011
 T 08 : RAL 3016

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Dans la construction communale, la gamme des teintes traditionnelles s'ouvre à des tons plus affirmés (rouge, orangé...) affirmant la présence des nouvelles constructions dans le paysage, ainsi qu'à des gris bleus parfois soutenus. Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi il s'agit d'éviter les tons vifs ou trop clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Les matériaux de toiture d'aspect brillant ou fortement satiné sont proscrits; seuls les matériaux mats ou faiblement satinés sont autorisés. En cas de choix de couleurs tonalité grise , l'ardoise est fortement conseillée. A défaut les matériaux de couverture (tuiles) devront s'en rapprocher en terme d'aspect (sans relief, plate)".

A dominante chaude, la palette se compose de 8 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés, rosés et bleutés qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes (dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon).



CONSTAT

Dans une gamme de tonalités claires à moyennes à dominance chaude, les couleurs des façades se déclinent en majorité autour des jaunes, ocres, ocres roses, blancs cassés...de très peu à moyennement saturés et de gris colorés froids lumineux. Les couleurs froides, hormis quelques roses pâles ou gris verts, ne sont que rarement présentes sur les constructions individuelles; mais tendent à apparaître.

Pour la plupart, les façades sont associées le plus souvent aux teintes chaudes du bois ou à des couleurs soutenues (vert, gris-bleu, bordeaux), pour ce qui concerne les menuiseries, et de plus en plus au blanc mais aussi gris moyen et anthracite des volets PVC.

Avec le temps et l'apparition de nouvelles constructions, les façades s'affirment dans des tonalités plus soutenues (jaune, rose, orangé....), générant des contrastes parfois notables, voire dissonants dans l'environnement bâti et le paysage existants.

De même, selon une tendance opposée, le gris neutre ou peu teinté tend à apparaître sur les façades bois, instaurant une nouvelle dimension (non-) colorée, une "neutralité", dans l'ensemble.

Aussi, du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est préférable, (au regard de l'emplacement de la construction), de limiter l'utilisation des couleurs très vives ou trop foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés et relativement lumineux pour la façade.

En effet, pour son impact fort dans le paysage, le blanc pur est à éviter au profit d'un blanc cassé ou d'un gris clair légèrement teinté, choisi au regard des habitations alentour et, dans la recherche d'une intégration harmonieuse à l'environnement existant. Le choix de la tonalité peut être orienté par la toiture; la valeur (clarté) doit s'approcher de celle des bâtiments alentour ou du même style.

Dans le respect des spécificités et du caractère de la construction, la couleur doit contribuer à sa valorisation tout en participant, dans une logique de transition, "d'accompagnement", à sa juste intégration au cœur des quartiers en évolution d'une commune dont il importe de comprendre et préserver l'identité.



Palette de 20 couleurs



REFERENCES
DES TEINTES

Nuancier NCS 1950

Fa 04	1000-N	Fb 04	0505-G90Y	Fc 04	0502-Y	Fd 04	0505-Y30R	Fe 04	0502-Y50R
Fa 03	1500-N	Fb 03	1010-G90Y	Fc 03	1020-Y	Fd 03	1010-Y40R	Fe 03	1005-Y80R
Fa 02	2500-N	Fb 02	1020-G90Y	Fc 02	1030-Y	Fd 02	1020-Y30R	Fe 02	1010-Y60R
Fa 01	3500 N	Fb 01	2502-Y	Fc 01	3010-Y10R	Fd 01	2010-Y30R	Fe 01	2005-Y80R

Les Menuiseries

Concernant les menuiseries, pour la plupart, les façades claires sont associées, le plus souvent aux teintes foncées ou vives issues des tonalités du bois; Les façades colorées sont souvent associées au bois et de plus en plus au blanc (générant des contrastes où le fond de façade est plus foncé que les volets).

Avec le pvc, les gris, du clair à l'anthracite investissent peu à peu les menuiseries; de même des couleurs franches (comme framboise ou vert émeraude) s'imposent sur des façades colorées

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée (par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) en ne faisant compter qu'une différence de valeur (plus clair ou plus foncé), soit pour produire un contraste doux (volets orangés sur façade jaune).

Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades plus claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée.

Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux et "artificiel" dans un paysage rural, doit être modéré au profit d'un blanc ou gris clair légèrement teinté ou de couleurs adoucies, en accord avec la façade.

Il importe de conserver le rapport clair/obscur entre façade et menuiseries en évitant toutefois les contrastes trop marqués.

! ! La palette des menuiseries s'applique également aux bardages et aux habillages bois des références M 16 à M 28

Le Bardage

"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité). Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les teintes vives ou trop claires restant déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées. Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discréetion, participe de l'unité de l'ensemble.



Palette de 28 couleurs

! Cette palette s'applique également aux bardages et aux habillages bois des références M16 à M28



REFERENCES DES TEINTES

Nuancier NCS 1950

M 04	1000 N	M 08	1002 B	M 12	1010 R80B	M 16	2020 Y10R	M 20	3020 Y30R	M 24	4020 Y30R
M 03	3000 N	M 07	1502 B	M 11	2010 R80B	M 15	4020-G10Y	M 19	4040 Y40R	M 23	5030-Y50R
M 02	4500 N	M 06	2502 B	M 10	3020-R80B	M 14	5010-B90G	M 18	6020 Y20R	M 22	6010-Y30R
M 01	7500 N	M 05	4502 B	M 09	4020 R90B	M 13	6010-B90G	M 17	6010 Y50R	M 21	7020 Y30R

M 28 4005-Y80R
 M 27 5020-Y70R
 M 26 7010-Y90R
 M 25 8010-Y50R

ASPECT ET COULEURS DES FACADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent.

Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

LES FACADES ENDUITES

Les teintes des façades seront claires et subtilement teintées: pastel (couleur + blanc) ou gris coloré (couleur + gris clair ou moyen).

Les couleurs chaudes sont à préférer aux couleurs froides et doivent graviter majoritairement autour de la famille des jaunes: blanc cassé, ocre, ocre jaune, jaune clair, orangé, ocre rose.

Les tons froids doivent être modérés, plutôt clairs ou grisés mais restent à éviter

Les tons vifs ou fort saturés, susceptibles de générer un contraste important dans le paysage et menacer l'harmonie avec les constructions avoisinantes sont interdits

Le blanc cru (pur) est interdit. Les tons foncés sont interdits

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

LES OUVERTURES

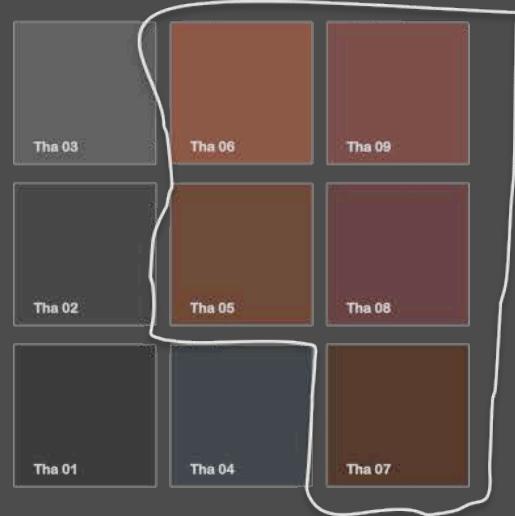
Les tonalités dérivées du bois (du brun au beige du bois clair non traité) sont conseillées.

Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade. Exemple : framboise sur rose pâle, marron sur jaune...)

Le blanc cru (pur) est interdit

Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : TOITURES / FACADES



TOITURES : couleurs chaudes

PLUTÔT AVEC



FAÇADES : couleurs chaudes



TOITURES : couleurs grisées

PLUTÔT AVEC



FAÇADES : couleurs plutôt froides et claires



SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION : FAÇADES / MENUISERIES



FAÇADES : toutes couleurs



MENUISERIES: teintes du bois



FAÇADES : couleurs grisées



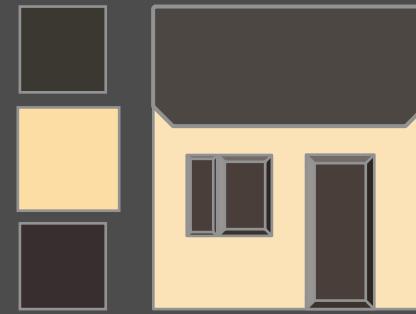
PLUTÔT AVEC

MENUISERIES: "couleur"

EXEMPLES DE COLORATION

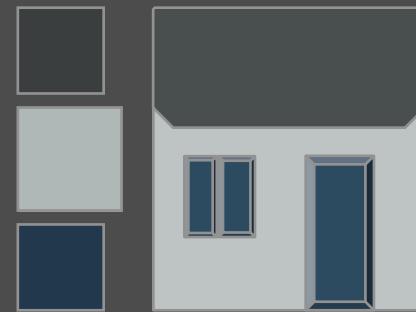
Coloration Ton sur Ton

Déclinée en valeur et en saturation,(du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

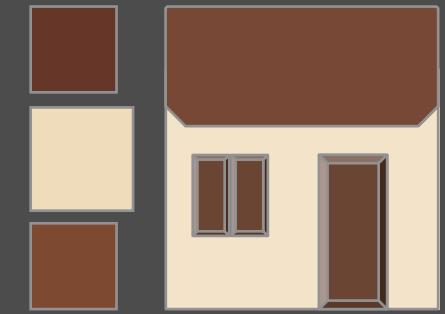
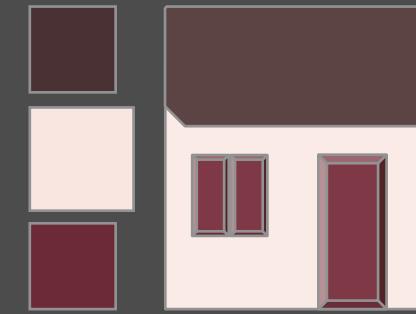


Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, marron et bleu, vert, ocre).

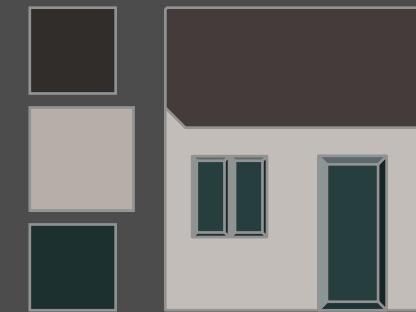
Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.



Les constructions récentes



Les constructions anciennes



A PARTIR DU NUANCIER

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE MIMÉTISME

- Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

- La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camaréïeu).

LE JEU DE CONTRASTE

- Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

- Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble

Le style, le caractère, l'orientation et la situation, (donc la perception et l'impact) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.





+33(0)6 23 90 02 15
yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory - Les Papeteries
3, esplanade Augustin Aussédat - 74960 Cran Gevrier